

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Eric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-06-01 – Création des commissions municipales et désignations des membres

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que les commissions créées à l'initiative du conseil municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres :

- commission enfance jeunesse
- commission culture et animations
- commission voirie, sécurité routière et aménagements paysagers
- commission finances
- commission communication
- commission bâtiments et équipements communaux
- commission environnement et développement durable
- commission appel d'offre

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de constituer les commissions suivantes :

- *commission enfance jeunesse*
- *commission culture et animations*
- *commission voirie, sécurité routière et aménagements paysagers*
- *commission finances*
- *commission communication*
- *commission bâtiments et équipements communaux*
- *commission environnement et développement durable*
- *commission appel d'offre*

DECIDE, qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

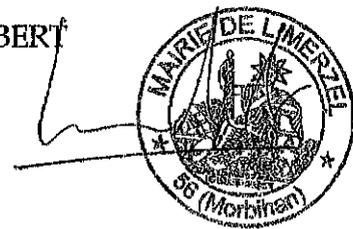
ID : 056-215601113-20200604-2020_06_01-DE

PROCEDE à l'élection des membres des commissions de la façon suivante.
Monsieur le Maire étant membre de droit de toutes les commissions :

Commission	Membres
commission enfance jeunesse	Adjoint délégué : Sylvie GAIN Membres : Marguerite BON, Odile DEGRES, Fabrice ALLAIN, Anne GRENEU
commission culture et animations	Adjoint délégué : Maryse ELAIN Membres : Marguerite BON, Odile DEGRES, Bertrand DUHAMEL, Christine SEILLER, Anne GRENEU, Sébastien LE BODO
commission voirie, sécurité routière et aménagements paysagers	Adjoint délégué : Eric LUCAS Membres : Laurent LE COINTE, Fabrice ALLAIN, Chantal MORICE, Dominique COCHET, Jean François BEGOT
commission finances	Adjoint délégué : Sylvie GAIN Membres : Laurent LE COINTE, Maryse ELAIN, Eric LUCAS, Bertrand DUHAMEL, Dominique COCHET
commission communication	Adjoint délégué : Maryse ELAIN Membres : Marguerite BON, Fabrice ALLAIN, Christine SEILLER, Jean François BEGOT
commission bâtiments et équipements communaux	Adjoint délégué : Laurent LE COINTE Membres : Éric LUCAS, Marguerite BON, Odile DEGRES, Fabrice ALLAIN, Chantal MORICE, Dominique COCHET, Jean François BEGOT
commission environnement et développement durable	Adjoint délégué : Laurent LE COINTE Membres : Marguerite BON, Fabrice ALLAIN, Chantal MORICE, Christine SEILLER, Sébastien LE BODO, Jean François BEGOT
commission appel d'offre	membres titulaires : Sylvie GAIN, Laurent LE COINTE, Christine SEILLER membres suppléants : Eric LUCAS, Fabrice ALLAIN, Sébastien LE BODO

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juin 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 09/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20200604-2020_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Eric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-06-02 - Elections des membres élus du CCAS

Monsieur le maire informe à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le Conseil d'administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des membres élus en son sein. Le Maire étant président de droit du conseil d'administration.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Monsieur le Maire informe que l'assemblée doit délibérer afin de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS,

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres non élus à 5, de membres élus au sein du conseil municipal à 5 (hors président) puis de procéder à leur élection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à 5 pour les membres non élus et 5 pour les membres élus (hors Président).

DECIDE procéder à l'élection des membres élus en son sein au scrutin secret:

Votants : 15

Bulletins nuls : 0

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

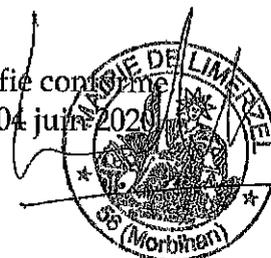
Ont obtenu :

- liste composée de Maryse ELAIN, Odile DEGRES, Anne GRENEU, Marguerite BON, Christine SEILLER : 15 voix

Sont élus :

- Maryse ELAIN, Odile DEGRES, Anne GRENEU, Marguerite BON, Christine SEILLER

Pour extrait certifié conforme
à LIMERZEL, le 04 juin 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Eric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents.....15

Nombre de Conseillers votants.....15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-06-04 - Elections des délégués au syndicat Morbihan Energies

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que la commune de Limerzel doit procéder à l'élection des deux délégués auprès du Syndicat intercommunal Morbihan énergies.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués au syndicat intercommunal Morbihan énergies.

Le conseil municipal,

DECIDE procéder à l'élection des délégués de Morbihan Energies:

Votants : 15

Bulletins nuls : 0

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Serge LUBERT : 15 voix

- Sébastien LE BODO : 15 voix

Sont élus :

- délégués : Serge LUBERT et Sébastien LE BODO

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juin 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Eric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-06-05 - Nomination de délégués

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que la commune de Limerzel doit procéder à la nomination d'un délégué pour le Comité National d'Action Sociale.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que la commune de Limerzel doit procéder à la nomination de deux délégués pour le conseil d'administration du centre social Eveil (avec une voix délibérative).

Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination des délégués au CNAS et au centre social Eveil.

Le conseil municipal,

DECIDE procéder à la nomination des délégués

NOMME comme suit les délégués :

<i>Organismes</i>	<i>Délégués</i>
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Sylvie GAIN, représentante élus Claire COURTET, représentante du personnel
Centre social Eveil	Sylvie GAIN et Odile DEGRES

Pour extrait certifié conforme,

à LIMERZEL, le 04 juin 2020

Le Maire,

Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Eric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-06-07 - Loyers cabinet médical : local médecin généraliste

Modifie la délibération n°2019-08-01 du 22 août 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération prise par le conseil municipal en date du 22 août 2019 (n° 2019-08-01), il convient de modifier la date de prise d'effet du loyer du médecin généraliste.

Pour mémoire, le loyer est composé comme suit :

	Monsieur MARTOS (médecin généraliste)
Montant du loyer mensuel	400,00€
Montant des charges mensuelles* (parties communes)	50,00€
TOTAL	450,00€

* Les charges comprennent l'entretien des parties communes du bâtiment, l'entretien de l'extérieur ainsi que l'eau et l'électricité des parties communes. Les charges peuvent être revues annuellement en cas de consommation anormal des fluides.

Monsieur le Maire propose de fixer la date de prise d'effet du loyer du médecin généraliste au 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE la modification de la date d'effet du loyer du médecin généraliste au 1^{er} septembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux annulations des titres antérieurs à la date du 1^{er} septembre 2019

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juin 2020

Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 09/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20200604-2020_06_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Eric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-06-06 - Autorisation de recrutement de personnel contractuel

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, permet le recrutement temporaire d'agents non titulaires sur postes permanents afin d'y remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles : temps partiel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de maternité ou de paternité ou d'adoption, congé parental, congé annuel, indisponibilité personnelle de l'agent concerné ; les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer.

Monsieur le Maire précise que la continuité du service justifie le remplacement rapide de fonctionnaires indisponibles,

Monsieur le Maire demande l'autorisation de recrutement de personnel contractuel en cas d'indisponibilités momentanées du personnel titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, AUTORISE Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel en cas d'indisponibilités momentanées du personnel titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour extrait certifié conforme
à LIMERZEL, le 04 juin
Le Maire,
Serge LUBERT

